



REGLEMENT SAISON 2026 / 2027

CIRCUIT DEPARTEMENTAL JEUNES



Eure-et-Loir, terre de badminton

SOMMAIRE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS	3
Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU CDJ	4
Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS	5
Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	5
Article 5 : LE CLUB HÔTE	6
Article 6 : RÉCOMPENSES	7
Article 7 : CALENDRIER	7
 ANNEXE 1 : CONSTITUTION DES TABLEAUX TOP	 8

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 Le Circuit Départemental Jeunes (CDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental de Badminton d'Eure-et-Loir (Comité 28) réservée aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Comité 28 affiliés à la FFBAD pour la saison 2026-2027.

Pour cette compétition, les joueurs s'affrontent par catégories, selon celles déterminées par la Fédération : Minibads – Poussins – Benjamins – Minimes – Cadets et Juniors.

Pour rappel :

MINIBAD : né en 2019 et après

POUSSIN : né en 2018 et 2017

BENJAMIN : né en 2016 et 2015

MINIME : né en 2014 et 2013

CADET : né en 2012 et 2011

JUNIOR : né en 2010 et 2009

1.2 Cette compétition se déroule lors de différentes étapes (samedi et/ou dimanche). Dans la mesure du possible, les journées seront réparties de la manière suivante :

Pour les étapes se déroulant sur 2 jours

Tableaux de simple pour toutes les catégories et de doubles pour les catégories poussins à cadets. Les journées sont réparties comme suit :

SAMEDI :

SIMPLE HOMME des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS**

DOUBLE DAMES des catégories **POUSSINES – BENJAMINES – MINIMES – CADETTES**

DIMANCHE :

SIMPLE DAME des catégories **POUSSINES – BENJAMINES – MINIMES – CADETTES et JUNIORS**

SIMPLE HOMME JUNIORS

SIMPLE de la catégorie **MINIBADS** (filles et garçons – Intergenre)

DOUBLE HOMMES des catégories **POUSSINS – BENJAMINS – MINIMES – CADETS**

Attention :

Dans le cas où les joueurs et/ou joueuses ne seraient pas en nombre suffisant en catégorie POUSSINS, les participants pourraient être regroupés dans un tableau INTERGENRE, afin de permettre la tenue de cette catégorie. Le tableau sera alors joué le jour le plus favorable défini par l'organisation et le JA de la compétition.

Pour les MINIBADS, ils seront inscrits en catégorie INTERGENRE d'office, et en fonction du nombre de garçons et de filles inscrits, une dissociation pourra se faire entre les participants de chaque sexe.

En fonction des inscriptions dans chaque tableau, l'organisation se réserve le droit de modifier le jour de déroulement des tableaux.

Eure-et-Loir, terre de badminton

1.3 La compétition est ouverte aux catégories Minibad (U9), Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15), Cadet (U17) et Junior (U19).

1.4 La compétition est supervisée par un Juge-Arbitre (JA), désigné par le Comité 28. Un GEO principal sera désigné pour l'année et des GEO du club hôte seront désignés à chaque étape.

1.5 Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux (sauf pour les Minibads et Juniors, inscription uniquement en simple). Le tournoi est ouvert aux joueurs dont le classement va de **NC à D7 au maximum**.

Concernant les juniors : Seuls ceux dont le classement est **P11** au maximum seront invités à participer.
Les joueurs JUNIORS ne pourront évoluer en Interclubs pour être sélectionnés.

1.6 Le montant des droits d'inscription à chaque étape est de 9€ / joueur, quel que soit le nombre de tableaux joués.

1.7 Pour qu'un club puisse inscrire ses joueurs dans un CDJ, il devra être à jour des paiements des CDJ précédents, sous peine de voir les inscriptions refusées.

1.8 Il est à noter qu'un certain nombre de CDJ n'aura pas lieu en même temps que le CRJ. Pour les joueurs fléchés par le Comité 28 sur la compétition régionale et afin de leur permettre l'accès au plus de compétitions possibles, ils seront autorisés à s'inscrire sur le CDJ disponible. Ils seront obligatoirement inscrits dans le tableau (TOP) le plus élevé, quels que soient leurs points au CPPH. Dans l'intérêt de ces joueurs, dont le niveau réclame pour certains, une plus forte opposition, les placements en surclassement de catégorie d'âge seront préconisés, et s'effectueront uniquement dans le tableau le plus élevé. La catégorie CADET ne bénéficiera d'aucun surclassement possible en JUNIOR. Tout surclassement est soumis à l'accord de l'organisateur et de l'ETD.

Le double surclassement n'est pas autorisé en simple.

1.9 Sauf exception gérée au cas par cas par le Comité 28 et l'ETD, pour les joueurs fléchés CRJ, si la compétition régionale a lieu le même jour que la compétition départementale, la participation à cette dernière ne sera pas autorisée. Le club devra positionner son joueur sur le CRJ. Il en est de même en cas de mise en place d'un déplacement organisé par le Comité 28 sur une compétition retenue par cette instance.

1.10 Les tableaux de chaque étape de CDJ s'organisent désormais par TOP, au nombre de 3 maximum, dénommés TOP A – TOP B et TOP C, par catégorie d'âge.

Par principe, les référents jeunes ou les clubs inscrivent les participants dans la catégorie d'âge à laquelle ils appartiennent. La répartition dans les différents TOPS sera effectuée par le Comité selon les points CPPH des inscrits. Ces placements se feront selon la détermination précisée en ANNEXE 1.

Pour résumer, le TOP A regroupera les classements D7 – D8

le TOP B regroupera les classements D9 – P10

Le TOP C regroupera les classements P11 à NC.

Les classements D9 et P11 seront pris comme variables d'ajustement pour pouvoir constituer les tableaux.

Eure-et-Loir, terre de badminton

Les TOPS s'échelonnent en fonction des classements en simple et en double et la limite déterminant le passage des joueurs d'un TOP à un autre suivra l'évolution du classement FFBAD et du nombre de points déterminés par cette instance, points qui évoluent chaque jeudi toute l'année. La mise à jour sera faite 14 jours avant la date de la compétition.

- Suivant le nombre d'inscrits, l'organisation et le Comité 28 se réservent toujours le droit de procéder à la constitution d'un seul ou de deux TOPS pouvant se substituer aux trois habituels, à partir de 3 participants, pour permettre la meilleure constitution des tableaux.

1.11 Le tableau SIMPLE JUNIOR, du fait des modalités d'inscription, sera seul et unique.

1.12 Si le référent ou le responsable d'un club souhaite obtenir la possibilité de surclasser un joueur dans la catégorie d'âge supérieure ou dans le TOP supérieur (de C à B ou de B à A), notamment pour confronter certains meilleurs joueurs à une plus forte opposition, il devra en faire la demande par n'importe quel moyen auprès du Comité, lors de l'inscription du joueur.

1.13 Tous les tableaux se joueront avec des volants homologués, autorisation du volant plastique pour les joueurs classés NC-P10 (priorité au volant plume en cas de désaccord).

Le volant officiel des CDJ est le :

Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU CDJ

2.1 L'inscription des participants à chaque étape du CDJ doit se faire via le référent Jeunes ou le responsable Badnet du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.

2.2 La date de clôture des inscriptions est à respecter scrupuleusement, sous peine de refus d'inscription d'un participant dont la demande est hors limite.

2.3 Les inscriptions se font en ligne via le logiciel Badnet. Chaque club a un identifiant lui permettant d'accéder à la compétition. L'accès aux inscriptions se fera suffisamment tôt par rapport à la date de la compétition et une date de clôture définitive des inscriptions sera également communiquée aux clubs.

A la clôture des inscriptions, le logiciel Badnet sera verrouillé, ne permettant plus la saisie de nouveaux joueurs. Les responsables du Comité 28 et JA procéderont à la vérification des données saisies dans Badnet et constitueront une répartition des tableaux. Le Juge Arbitre de la compétition pourra ensuite procéder au tirage au sort après les contrôles nécessaires.

2.4 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte du Comité 28, dès réception de la facture envoyée par mail dans les jours qui suivent la compétition (règlement sous 8 jours).

Le paiement se fera obligatoirement par virement. Bien préciser le club et le numéro de facture et envoyer une copie par mail au trésorier du Comité à l'adresse suivante :

tresocodepbad28@gmail.com

Eure-et-Loir, terre de badminton

Exemple référence :

(Nom du club – Facture n°... CDJ n°...)

RIB Comité 28

Crédit AGRICOLE CHARTRES FR76 1440 6000 0990 0200 7587 184

Banque : 14406 Guichet : 00009 N° Compte : 90020075871

Clé : 84 Domiciliation : CA CHARTRES Les Halles

BIC : AGRIFRPP844

POUR RAPPEL règlement :

1.7 Pour qu'un club puisse inscrire ses joueurs dans un CDJ, il devra être à jour des paiements des CDJ précédents, sous peine de voir les inscriptions refusées.

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1 L'envoi des convocations aux référents Clubs se fera directement via Badnet 5 à 6 jours avant la compétition. Chaque joueur doit prendre connaissance du jour (samedi et/ou dimanche) et de l'heure de convocation.

3.2 Une fois le tirage au sort effectué, tout forfait doit être justifié auprès du Juge-Arbitre mais surtout auprès de la ligue à l'adresse : secretariat@badmintoncvl.fr

NB : Un forfait injustifié peut donner suite à des sanctions (suspension), notamment suspension sur l'étape suivante du CDJ et/ou suspension d'un minimum de 2 mois (application règlement fédéral).

3.3 Les convocations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vendredi, veille de l'étape du CDJ. Il appartient à chaque référent Clubs et/ou Président d'informer les joueurs des éventuels changements, avant la tenue de la compétition.

Article 4 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

4.1 Le tournoi se déroule le samedi de 8h à 21h30 environ et le dimanche de 8h à 17h.

4.2 Dans la mesure du possible, les tableaux Minibads, Poussins et Poussines se joueront entre 09h30 et 19h, le samedi et entre 09h30 et 17h le dimanche.

4.3 L'accueil des joueurs débute à partir de 07h30 et les premiers matchs pourront être lancés à partir de 08h00, selon l'échéancier des participants.

4.4 **Obligation d'accompagnement des mineurs par un responsable majeur.** Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et

Eure-et-Loir, terre de badminton

présent pendant la durée de la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 : Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 – autorisation parentale – délégation de pouvoir.

4.5 Une buvette est mise en place dans la salle du club hôte.

4.6 Le règlement du tournoi est celui de la FFBAD. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont : Plumes : Shadow Advanced.
Volants plastiques : Mavis 300.

4.7 Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.
Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors des étapes de cette compétition, certains matchs pourront être arbitrés, si la qualification du JA le permet.

4.8 Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton chapitre 3 – GUI03.07 : les principes sportifs – tenues vestimentaires et publicité.

En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire est exigée, suivant le guide du badminton, chapitre 7 – GUI07.07 : les principes sportifs – code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

4.9 Pour rappel, conformément à l'annexe 10 du Règlement Général des Compétitions, le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé. Cette disposition s'applique à toutes les compétitions autorisées par la FFBaD et aux tableaux réservés aux catégories **Benjamins et plus jeunes (Poussins et Minibad)**.

Le coaching intempestif restera à l'appréciation du Juge-Arbitre, qui pourra demander de cesser les interventions pendant les matchs et ce, à tout moment de la compétition.

Pour rappel, règles Officielles du Badminton :

16.2. Les intervalles

16.2.1. d'une durée n'excédant pas 60 secondes, dans chaque set, lorsque le score atteint 08 points pour le côté qui mène,

16.2.2. d'une durée n'excédant pas 120 secondes, entre le premier et le deuxième set, et entre le deuxième et le troisième set, doivent être autorisés dans tous les matchs

Article 5 : LE CLUB HÔTE

Le club hôte doit fournir le matériel suivant pour le bon déroulement de la compétition (buvette, table de marque, terrains...).

Une connexion internet dans le gymnase est indispensable pendant toute la durée de la compétition.

Eure-et-Loir, terre de badminton

Le club hôte mettra à disposition 2 à 3 personnes en permanence pour gérer la table de marque. Ces personnes devront accomplir les tâches suivantes :

- Pointage des joueurs,
- Préparation des feuilles d'arbitrage et de rencontre,
- Annonce des matchs au micro,
- Enregistrement des résultats,
- Affichage des résultats.

Le club hôte doit fournir le matériel suivant :

- * Électricité à la table de marque
- * Ordinateur et imprimante
- * Logiciel de la compétition (Badnet)
- * 2 tables et 4 chaises (table de marque)
- * Une sono
- * Matériel de bureau (scotch ; papier ; surligneurs ; chronomètre)
- * Numérotation et une plaquette par terrain
- * 1 petit panier ou carton pour les volants usagés
- * 1 bannette pour les affaires des joueurs
- * 2 chaises par demi-terrain
- * Délimitation du plateau de jeu (Ruban, séparateur type Tennis de table...)
- * Affichage des numéros des matchs en cours
- * Dans la mesure du possible, un podium sera installé et organisé pour la remise des récompenses.

Le Comité 28 doit fournir :

- * Des scoreurs
- * Récompenses

Si le club n'en possède pas, une tablette Score bad pourra être prêtée par le Comité départemental si le club en fait expressément la demande.

Toutes les compétitions du Comité feront candidature pour le Label Eco-Bad, dont les CDJ, et le Comité se rapprochera des clubs pour expliquer la démarche et tenter de mettre en place du mieux possible les exigences de ce Label.

Article 6 : RÉCOMPENSES

Pour chaque étape du CDJ, une récompense sera remise aux vainqueurs et finalistes des tableaux ne se jouant pas en poule unique. Pour tous les tableaux se jouant en poule unique :

- Poule unique jusqu'à 4 : seuls les vainqueurs seront récompensés
- Poule unique supérieure à 4 : Les 1ers et 2èmes seront récompensés.

Sur la catégorie **POUSSIN**, seront récompensés les vainqueurs, Finalistes et Demi-Finalistes.

Sur la catégorie **MINIBAD**, l'ensemble des participants recevra une récompense. Il n'y aura pas de classement final en fin de saison spécifique au CDJ.

Article 7 : CALENDRIER

CALENDRIER saison 2026/2027 :

Dates CDJ : 10 et 11 octobre 2026 : Maintenon-Pierres
21 et 22 novembre 2026 : Nogent-le-Roi
12 et 13 décembre 2026 : Orgères-en-Beauce
13 et 14 mars 2027 : Illiers-Combray
3 et 4 avril 2027 : Senonches
29 et 30 mai 2027 : Brou

Circuit Régional Jeunes :

10 octobre 2026 : Morée (41)
21 novembre 2026 : La Châtre (36)
12 décembre 2026 : Château-Renault (37)
6 février 2027 : Chatillon-sur-Loire (45)
3 avril 2027 : Blois (41)
29 mai 2027 : Nogent-le-Roi (28)

Tournoi qualificatif au Ligue Jeunes : 23 et 24 janvier 2027 : Vernouillet

Championnat de Ligue jeunes : 20 et 21 février 2027 : Argenton-sur-Creuse

Master jeunes : 22 et 23 mai 2027 à Bû

ANNEXE 1

Pour exemple et pour la meilleure compréhension de la détermination des intermédiaires, voici le tableau des classements et le nombre de points CPPH correspondants au 21 mai 2026, qui sert de base d'explication.

Simple Dames		intermédiaires				intermédiaires		
NC	P12	P11 Bas	P11 Haut	P10	D9 Bas	D9 Haut	D8	D7
0	400	451	Moitié du classement à partir de 509	567	695	Moitié du classement à partir de 785	876	1028

Simple Homme		intermédiaires				intermédiaires		
NC	P12	P11 Bas	P11 Haut	P10	D9 Bas	D9 Haut	D8	D7
0	400	495	Moitié du classement à partir de 614	732	926	Moitié du classement à partir de 1044	1162	1349

Les TOPS dans les tableaux de **SIMPLE** sont déterminés comme suit :
(tous les points CPPH cités en suivant, le sont à titre d'exemple, afin de donner un ordre de grandeur.
Ces points sont évolutifs toute l'année et mis à jour par la FFBAD, chaque jeudi)

- **Le TOP A**

Il regroupera les joueurs inscrits ayant les classements **D7 et D8**

(à partir d'environ **870** points chez les filles et **1160** points chez les garçons).

Si les inscrits sont en nombre insuffisant, il pourra être appliqué éventuellement la recherche des intermédiaires D9.

Les intermédiaires D9:

Certains joueurs du classement D9 seront positionnés par le Comité 28, à chaque CDJ dans un système dit « *des intermédiaires* ». Ce sont les D9 dont les points en simple les positionnent dans la moitié supérieure du classement. (Pour l'exemple, celles ayant environ un minimum de **785** points pour les filles et ceux ayant environ un minimum de **1040** points pour les garçons).

Ces D9 pourront être positionnés, selon la cohérence des tableaux et afin de les constituer au mieux, dans le TOP A ou le TOP B. Les participants D9 concernés seront pris par ordre de CPPH, jusqu'à constitution du tableau.

- **Le TOP B**

Il regroupera les joueurs inscrits ayant les classements **P10 et D9**

(à partir d'environ **565** points chez les filles et **730** points chez les garçons).

Si les inscrits sont en nombre insuffisant, il pourra être appliqué la recherche des intermédiaires P11.

Les intermédiaires P11 :

Certains joueurs du classement P11 seront positionnés par le Comité 28, à chaque CDJ dans un système dit « *des intermédiaires* », les P11 dont les points en simple les positionnent dans la moitié supérieure du classement.

(Pour l'exemple, celles ayant environ un minimum de **505** points pour les filles et ceux ayant environ un minimum de **610** points pour les garçons).

Ces P11 pourront être positionnés, selon la cohérence des tableaux et afin de les constituer au mieux, dans le TOP B ou le TOP C. Les participants P11 concernés seront pris par ordre de CPPH, jusqu'à constitution du tableau.

- **Le TOP C**

Il regroupera les joueurs inscrits ayant les classements **P11 – P12 et NC**

Spécificités concernant les catégories POUSSINS et MINIBADS

- En l'absence de points CPPH déterminés par la FFBAD pour ces catégories, seuls le Comité 28 et l'ETD seront habilités à accepter l'inscription des joueurs et les placer dans les TOPS appropriés, selon les règles éditées ci-avant pour les autres catégories d'âge. **Seuls les joueurs ayant un équivalent de classement D7 au maximum seront autorisés à participer au CDJ.** Afin d'être flexible, il sera possible de se mouvoir en 2 tops A et B, selon le nombre d'inscrits, dont la césure se situera au classement D9 (environ à l'équivalent de **690** points pour les filles et **925** points pour les garçons)

Il sera laissé également la possibilité de jouer cette catégorie en Intergenre pour former des tableaux numériquement cohérents.

- Suivant le nombre d'inscrits, l'organisation se réserve toujours le droit de procéder à la constitution d'un seul TOP pouvant se substituer aux trois habituels, à partir de 3 participants.

Spécificités concernant les tableaux DOUBLE FILLES et GARCONS

Pour exemple, voici le tableau des classement et le nombre de points CPPH correspondants au 21 mai 2026

Double Dames

NC	P12	P11 B	P11 H	P10	D9 B	D9 H	D8	D7
0	400	442	500	558	698	801	905	1058

Double Hommes

NC	P12	P11 B	P11 H	P10	D9 B	D9 H	D8	D7
0	400	488	600	712	932	1052	1174	1367

Eure-et-Loir, terre de badminton

- Le recours au système des TOPS et aux « *intermédiaires* » sera la règle, comme ceux édités pour les SIMPLES, en effectuant la moyenne CPPH de la paire inscrite.

- **Le TOP A**

Il regroupera les joueurs inscrits **D8/D7**

(à partir d'environ **900** points de moyenne environ chez les filles et **1170** points de moyenne chez les garçons).

Si les inscrits sont en nombre insuffisant, il pourra être appliqué éventuellement la recherche des intermédiaires.

Les intermédiaires D9:

Toutes les paires D9, moitié haute du classement

(ayant en moyenne minimum d'environ **800** points chez les filles et **1050** points chez les garçons).

- **Le TOP B**

Il regroupera les joueurs inscrits **P10/D9**

(à partir d'environ **550** points de moyenne chez les filles et d'environ **710** points chez les garçons).

Si les inscrits sont en nombre insuffisant, il pourra être appliqué éventuellement la recherche des intermédiaires.

Les intermédiaires P11:

Toutes les paires P11, moitié haute du classement.

(ayant une moyenne d'environ **500** points chez les filles et environ **600** points chez les garçons)

- **Le TOP C**

Il regroupera les joueurs inscrits **NC – P12 et P11**.

Exception pour les Doubles:

Toutefois, vu la nécessité d'introduire la mécanique de logique de compétition dans l'esprit de nos jeunes badistes, les exceptions suivantes seront utilisées pour la bonne tenue de la compétition et la constitution des tableaux :

- Suivant le nombre d'inscrits, deux TOPS peuvent se substituer aux trois habituels. La césure entre le TOP A et le TOP B interviendra au classement D9 (à environ **930** points de moyenne pour les paires garçons et **695** points de moyenne pour les paires filles).

- Suivant le nombre d'inscrits, l'organisation se réserve toujours le droit de procéder à la constitution d'un seul TOP pouvant se substituer aux trois habituels.